



Institut
Marie Immaculée-Montjoie
 Ecole fondamentale et Ecole primaire

Rue des Résédas, 47 et 51 – 1070 Anderlecht
 ☎ 02/520.29.33 - 📠 02/523.04.30
 Entreprise : 0410.216.562

Classe : M1A (Caroline) – M1B (Joëlle)
Entourez la classe de votre enfant

Nom :

Prénom :

BON DE COMMANDE

Section Maternelle : Janvier et Février 2018

Feuille à rentrer au secrétariat **pour le 20 décembre 2017 au plus tard**
Conformément à l'article 4.2.2 de notre R.O.I., les frais bimestriels non payés dans les délais requis seront majorés de frais administratifs.

Ateliers peinture (les 6, 7 et 28 février 2018)	11,00 € →	<input type="text" value="11,00 €"/>
Garderie du matin	32,00 € →	<input type="text"/>
Garderie du midi	32,00 € →	<input type="text"/>
Garderie du soir	42,00 € →	<input type="text"/>

ATTENTION : Le Service « Garderie du Soir » n'est accessible que pour les enfants dont les parents ont rentré une attestation de leur employeur.

Activités du mercredi	(10/01) (17/01) (24/01) (31/01) x 6,50 € →	<input type="text"/>
(entourer les dates)	(07/02) (21/02) (28/02)		
Carte de 20 repas chauds	 x 65,00 € →	<input type="text"/>
Forfait laits pour la période		10,00 € →	<input type="text"/>
Carte de 20 potages	 x 15,00 € →	<input type="text"/>
TOTAL DES FRAIS POUR JANVIER ET FÉVRIER 2018		→	<input type="text"/>

NE PAS PAYER VIA CE BON DE COMMANDE.
Vous recevrez la facture pour paiement après le retour de ce bon de commande au secrétariat.

Frais de services sous forme d'abonnement. Les sommes sont non sécables.
 En cas de 3 participations sur la période à un service proposé par l'école (garderie du matin, garderie du midi, étude, garderie du soir) la somme forfaitaire est due dans son intégralité.